



# UNION REGIONALE D'ART PHOTOGRAPHIQUE

## DE BRETAGNE

### REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX - 2013 -

#### PRESCRIPTIONS COMMUNES

#### Dates des concours régionaux :

Lieu : LEHON le samedi 2 février 2013

Régional Diaporama

Régional Images projetées monochromes

Lieu : PONTIVY le samedi 16 mars

Régional Images projetées couleur

Régional papier couleur

Régional papier monochrome

#### PREAMBULE :

Les Concours Régionaux sont organisés par l'URAPB (UR22) et ouverts à l'ensemble des membres des clubs et individuels situés en Bretagne (Concours Open).

Les Concours Régionaux concernent les compétitions dans les disciplines suivantes :

**Papier monochrome (virage monochrome compris)**

**Papier Couleur,**

**Image projetée (couleur uniquement),**

**Image projetée monochrome (virage monochrome compris)**

**Audiovisuel (ex diaporama),**

Ces concours sont régis :

- Par les articles du règlement commun des concours régionaux de la FPF.
- Et par des dispositions pratiques propres à chaque discipline.

Ces dispositions définissent également, pour les concours qualificatifs, les principes de sélection des meilleures œuvres ou meilleures séries, pour représenter l'Union Régionale dans les compétitions nationales.

**(Voir les annexes 1,2,3 et 4 pour les dispositions propres à chaque discipline)**

Les quotas des œuvres participant aux concours nationaux dans chaque discipline sont établis par les règles des compétitions de la FPF (*lettre de la fédé de Septembre 2012 p.28*)

#### ARTICLE 1 : QUI PEUT CONCOURIR ?

- Les auteurs des Clubs ou Individuels affiliés de la FPF. Les auteurs titulaires de plusieurs cartes fédérales ne peuvent concourir dans une discipline que sur le nom d'un seul club

- Les Auteurs extérieurs au mouvement fédéral peuvent être admis (les concours régionaux sont open). Ces concurrents ne pourront pas être sélectionnés pour les compétitions nationales. **Une participation forfaitaire de 5€ par adhérent est demandée pour couvrir les frais de leur participation (chèque libellé à l'ordre d'URAPB).**

- Les membres des clubs participants à la Coupe de France ou au concours national 1, peuvent faire participer leurs autres adhérents (2ème équipe) au concours régional la même année en respectant les conditions suivantes :

-Interdiction est faite à un auteur ayant participé au concours régional de participer à la Coupe de France ou au concours national 1, la même année et vice versa **(dans la même discipline).**

- Interdiction est faite aux membres de la première équipe venant d'être éliminée de la Coupe de France ou du national 1 de se faire sélectionner pour le concours national 2 de la même année.

Le club est responsable de l'application de ces règles. Si un auteur est reconnu avoir participé aux deux équipes, le club sera exclu des deux compétitions.

#### ARTICLE 2 : THEME

Les thèmes des concours régionaux sont totalement libres et ne comportent aucune restriction quant au choix du sujet dans la discipline traitée, **sauf les photos « nature » où 4 maxi par club sont acceptées et 1 photo sur 3 pour les images projetées monochrome** ; L'auteur prenant la responsabilité des œuvres présentées (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque Auteur devra éviter, pour la diversité de la compétition et le respect des Juges, de présenter plusieurs œuvres similaires ayant des origines identiques.

### **ARTICLE 3 : ACHEMINEMENT DES ŒUVRES (Nouveau et très important pour 2013)**

**Inscription obligatoire en ligne sur le site Web de l'UR22** du titre des photos papier et du titre des Images projetées avec l'envoi de ces dernières au format rentrant dans un cadre horizontal de 1920x1080 pixels.

L'envoi de ces mêmes photos IMP sur CD (1920x1080) a pour but, seulement cette année de se prémunir d'un éventuel dysfonctionnement informatique lors de la récupération, par le commissaire régional, de ces photos sur le site de l'UR22. Dans tous les cas, l'envoi des photos en haute définition (A4 en 300 dpi) avec son bordereau est obligatoire et ne peut se faire que sur CD, aussi bien pour le papier que pour l'IMP.

**Mode d'emploi des inscriptions** : Se connecter sur le site de la FPF (<http://federation-photo.fr>) et sur la barre des menus cliquer sur :

**Régions et Clubs/Logiciels et didacticiels/Mode d'emploi pour inscrire vos photos dans les compétitions régionales**  
Charger le fichier pdf et suivez ses instructions.

**Accès au site de l'UR22 - cliquer sur** : (toujours depuis le site de la FPF)

**Régions et Clubs/puis sur l'UR22 , puis sur le lien du site Web de l'UR22** (<http://ur22.federation-photo.fr>) , puis sur **activités/concours régionaux**.

**En rentrant vos N° de carte fédérale et le PWD, vous vous retrouvez dans votre espace personnel où vous rentrerez les titres des photos participantes des différentes compétitions proposées, ainsi que les fichiers jpg des photos IMP.**

- Une tierce personne Responsable des Concours au sein d'un club, peut se substituer pour les inscriptions des adhérents non informatisés.

- Les colis contenant les photos papier, seront adressés au commissaire régional, accompagné du CD HD édition **pour le 28 Février au plus tard**.

Les CD images projetées seront expédiés aux commissaires concernés 15 jours minimum avant le jour du jugement.

**Chaque envoi sera accompagné du bordereau et du CD des photos en Haute Définition . Toute photo, non accompagnée de son fichier HD sera considérée hors concours. (HD édition = format A4 en 300 dpi) (Faut-il spécifier sous sRGB ? )**

**ATTENTION : Pour tenir compte du délai d'acheminement postale des photos, l'inscription aux concours sur le site de l'UR22 ne sera plus possible 1 semaine avant la date limite de réception des photos. Respectez les dates mentionnées sur le site de l'UR22.**

**Les clubs selon leur composition rempliront les bordereaux de façon que les auteurs affiliés apparaissent en début de la liste, les auteurs non affiliés apparaissant à la fin. (Point important à respecter pour éviter toutes erreurs dans le traitement des résultats)**

### **ARTICLE 4 : LE JUGEMENT**

Le jugement a lieu en public. Les commissaires veilleront au bon déroulement du concours et s'assureront que les spectateurs ne doivent en aucun cas, ni troubler, ni influencer le jury.

Ce sont les commissaires de chaque discipline qui définissent en accord avec le bureau du CA de l'URAPB et le club organisateur les modalités du jugement. Ces modalités seront portées à la connaissance des juges avant chaque concours. Chaque œuvre est évaluée par une note de 6 à 20 selon les dispositions pratiques définies par les commissaires régionaux, les meilleures œuvres étant notées "20", les moins bonnes "6". Les trois (3) notes de chaque œuvre seront totalisées et le total obtenu déterminera le rang de la photo.

### **ARTICLE 5: JURY**

Chaque Jury sera composé de 3 personnes qui seront désignées par les commissaires régionaux, en accord avec le bureau du CA de l'URAPB. Il s'agira de personnalités reconnues dans le monde de l'image, étrangères aux clubs en compétition. A la fin d'un concours les notifications du jury seront souveraines et les jugements sans appels, sauf en cas d'inobservation du présent règlement ou de violation des droits d'auteurs.

### **ARTICLE 6 : VERIFICATION DES ENVOIS**

Les commissaires régionaux vérifieront la conformité des envois. Ceux qui ne seraient pas conformes ou parvenus hors délais, pourront être interdits de compétition. Ils garantissent que la manipulation des œuvres se fera avec le plus grand soin, mais ne pourront pas être tenus pour responsables en cas d'accident. En cas de litige, le Bureau du CA de l'URAPB sera seul juge.

### **ARTICLE 7 : PARTICIPATION REGIONALE AUX CONCOURS NATIONAUX FEDERAUX**

Cette participation se fera suivant les directives et les quotas établis chaque année par les règles des compétitions de la FPF. A l'issue du concours régional, chaque commissaire gardera toutes les œuvres destinées aux concours nationaux et en fera lui-même l'envoi, dans les délais prévus.

Les clubs pourront récupérer les œuvres non sélectionnés le jour du jugement. Les CD ne seront pas restitués aux clubs et seront détruits par les commissaires, après avoir récupéré les photos participant au National 2.

**Annexe 1: Concours régional Noir et Blanc 2013 : Quota UR22: 55 ; par Club : 9 ; par Auteur: 4**

<b>Commissaire :</b>	<b>Gérard MAGNON , 7, Rue du Pont Neuf 56400 AURAY  Tél : 02 97 29 12 44 <a href="mailto:gmagnon@gmail.com">gmagnon@gmail.com</a></b>
<b>Généralités :</b>	-Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 N&B dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (55 en 2013) -Définition d'une image monochrome : voir article 5 du document « Prescriptions communes à tous les concours organisés par la FPF »
<b>Participation :</b>	- Par club : <b>nb.illimité de participants (9 photos maxi sélectionnées)</b> - Par club : <b>4 Photos maximum en catégorie nature</b> - Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (4 maxi sélectionnées)</b> - Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction (possibilité de publication) - Elles ne doivent pas avoir participé à des compétitions nationales ou régionales antérieures, <u>dans la même discipline</u> , ni publiées dans les documents FPF. - <b>A éviter :</b> - Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline
<b>Présentation des œuvres :</b>  <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Article 3 des prescriptions communes</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire <u>aussi</u> sur le site de l'UR22, intégré au site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://ur22.federation-photo.fr">http://ur22.federation-photo.fr</a>  <b><u>Fermeture des inscriptions sur le site :</u></b> <b><u>Vendredi 22 février 2013</u></b>	Sur support 30x40, toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre <b>qu'au verso :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre</li></ul> Au dos, en bas à droite, en écriture bâton. Les photos se verront apposées une étiquette supplémentaire par le commissaire régional de la dite discipline avec code barre, récupérée sur le site UR22 après clôture des inscriptions.  Les épreuves papier seront expédiées au commissaire <b>15</b> jours avant la date des épreuves avec le bordereau Excel et sera expédié au Commissaire à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition. <b>Soit pour le Jeudi 28 février 2013 au plus tard.</b> Les auteurs devront fournir au commissaire les fichiers en haute résolution (format A4 –300 dpi) sur CD <b>obligatoirement avec l'envoi (pour publication éventuelle et ultérieure) Faut-il spécifier sous sRGB</b> <b><u>Toute photo, non accompagnée de son fichier HD sera retirée du concours régional !</u></b>
<b>Codification des œuvres</b>	<b>Adhérents FPF et non affiliés</b>
<b><u>Fichier image sur CD</u></b> le CD Rom indiquera sur la jaquette : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les nom et adresse de l'expéditeur</li></ul> Les références de son club : N°d'UR et N° de club EX : <ul style="list-style-type: none"><li>-051089 : club affilié.</li><li>-05XXXX : club non affilié</li></ul>	Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de la façon suivante : (sans blancs ni espaces) <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB)</li><li>- Le n° d'ordre du club (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'œuvre, identique à celui du bordereau Excel (2 chiffres)</li></ul> Ex de nom d'un fichier: 221089004124.jpg <b>Non affiliés :</b> Club, mettre xxxx et pour un membre yyyy Ex :22xxxxyyyy24

**Annexe 2: Concours régional Couleur papier 2013: Quota UR22: 67 par Club : 9 ; par Auteur: 4**

<b>Commissaire :</b>	<p style="text-align: center;"><b>Gérard MAGNON ,</b> <b>7, Rue du Pont Neuf 56400 AURAY</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Tél : 02 97 29 12 44 <a href="mailto:gmagnon@gmail.com">gmagnon@gmail.com</a></b></p>
<b>Généralités :</b>	-Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 N&B dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (67en 2013)
<b>Participation :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (9 photos maxi sélectionnées)</b></li><li>- Par club : <b>4 Photos maximum en catégorie nature</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (4 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir participé à des compétitions nationales ou régionales antérieures, dans la même discipline, ni publiées dans les documents FPF.</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li></ul>
<b>Présentation des œuvres :</b>  <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Article 3 des prescriptions communes</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire aussi sur le site de l'UR22, intégré au site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://ur22.federation-photo.fr">http://ur22.federation-photo.fr</a>  <b><u>Fermeture des inscriptions sur le site :</u></b> <b><u>Vendredi 22 février 2013</u></b>	<p>Sur support 30x40, toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre <b>qu'au verso :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre</li></ul> <p>Au dos , en bas à droite, en écriture bâton.</p> <p>Les photos se verront apposées une étiquette supplémentaire par le commissaire régional de la dite discipline avec code barre, récupérée sur le site UR22 après clôture des inscriptions.</p> <p>Les épreuves papier seront expédiées au commissaire <b>15</b> jours avant la date des épreuves avec le bordereau Excel et sera expédié au Commissaire à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition. <b>Soit pour le Jeudi 28 février 2013 au plus tard.</b></p> <p>Les auteurs devront fournir au commissaire les fichiers en <u>haute résolution (format A4 –300 dpi) sur CD obligatoirement avec l'envoi (pour publication éventuelle et ultérieure) Faut-il spécifier sous sRGB</u> <b><u>Toute photo, non accompagnée de son fichier HD sera retirée du concours régional !</u></b></p>
<b>Codification des œuvres</b>	<b>Adhérents FPF et non affiliés</b>
<b><u>Fichier image sur CD</u></b>  le CD Rom indiquera sur la jaquette : - Les nom et adresse de l'expéditeur Les références de son club : N°d'UR et N° de club EX : -051089 : club affilié. -05XXXX : club non affilié	<p>Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de la façon suivante : (sans blancs ni espaces)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB)</li><li>- Le n° d'ordre du club (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'œuvre, identique à celui du bordereau Excel (2 chiffres)</li></ul> <p>Ex de nom d'un fichier: 221089004124.jpg <b>Non affiliés :</b> Club, mettre xxxx et pour un membre yyyy Ex :22xxxxyyyy24</p>

**Annexe 3: Concours régional image projetée Couleur 2013**

**Quota UR22: 49 ; par Club : 9 ; par Auteur: 4**

<b>Commissaire :</b>	<b>Claude ROUGERIE Kerlessanouet 22700 PERROS-GUIREC Tél : 02 96 23 03 27 Email : <a href="mailto:c1.rougerie@wanadoo.fr">c1.rougerie@wanadoo.fr</a></b>
<b>Généralités :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours concerne uniquement les fichiers d'images numériques projetés par vidéo projecteur HD.</li><li>- Ces œuvres seront mémorisées sur CD ou DVD Rom, <u>accompagnées obligatoirement de leur format HD pour une éventuelle édition</u> (format A4 en 300 dpi)<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours est qualificatif pour le concours national image projetée dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (49 pour 2013)</li><li>-</li></ul></li></ul>
<b>Participation :</b>  <b><i>IMPORTANT 2013:</i></b> <b><i>voir Article 3 des prescriptions communes</i></b>  <b><i>L'inscription des photos doit se faire aussi sur le site de l'UR22, intégré au site de la Fédé, ainsi que l'envoi des photos IMP à l'adresse suivante : <a href="http://ur22.federation-photo.fr">http://ur22.federation-photo.fr</a></i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (9 photos maxi sélectionnées)</b></li><li>- Par club : <b>4 Photos maximum en catégorie nature</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (4 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir participé à des compétitions nationales ou régionales antérieures, <u>dans la même discipline</u>, ni publiées dans les documents FPF.</li></ul> <p><b><i>sous la rubrique « Activités/Concours régionaux » Cliquer sur la date de la compétition concernée. Rentrer les N° de sa carte FPF pour accéder sur sa page « Adhérent » : inscrire le titre de la photo et charger cette dernière au bon format, puis » Envoyer ».Le faire pour chaque photo.</i></b> <b><i>Voir le fichier pdf « Saisie des photos sur le site des UR »</i></b></p> <p><b><i>Fermeture des inscriptions sur le site : Vendredi 22 février 2013</i></b></p>
<b>Présentation des œuvres :</b>	<p><b>-Format des Images projetées :</b> chaque fichier sera au format JPEG et profil de couleur sRGB en qualité HD maxi.(1920x1080) pour la plus grande dimension, limité à 2 Mo et présenté dans le sens de lecture. <b>Attention au format vertical ; maxi 1080 pixels en hauteur !</b> Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle, sans modification de la part des organisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Seul un cadre de 5 pixels maxi sera toléré, délimitant le contour de la photo<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Les auteurs devront fournir au commissaire Image projetée les fichiers en haute résolution (format A4 –300 dpi) 15 jours avant le jugement, comme pour l'envoi des photos( pour publication éventuelle)</u></li><li>- Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître lors de la projection de l'œuvre sous peine d'élimination.</li></ul></li></ul> <p>Les photos <u>devront parvenir</u> au commissaire régional, <b>au plus tard le Jeudi 28 Février 2013</b>, soit par courrier à l'adresse ci-dessus : ( CD du Club accompagné du bordereau fichier excel) ou par Email (en plusieurs paquets si ça passe mal !).accompagné du bordereau Club (uniquement pour les photos basse définition)</p>
<b>Codification des œuvres</b>	<b>Adhérents FPF et non affiliés</b>
<b><u>Fichier image sur CD</u></b>  le CD Rom indiquera sur la jaquette : - Les nom et adresse de l'expéditeur Les références de son club : N°d'UR et N° de club EX : -051089 : club affilié. -05XXXX : club non affilié	Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de la façon suivante : (sans blancs ni espaces) <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB)</li><li>- Le n° d'ordre du club (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'œuvre, identique à celui du bordereau Excel (2 chiffres)</li></ul> Ex de nom d'un fichier: 221089004124.jpg <b>Non affiliés :</b> Club, mettre xxxx et pour un membre yyyy Ex :22xxxxyyyy24



**Annexe 4: Concours régional image projetée Monochrome 2013**

**Quota UR22: 15 Auteurs ; par Auteur: 3**

<b>Commissaire :</b>	<b>Jacques LOGEAIS 14, rue des Ursulines 22100 DINAN Tél : 02 96 39 46 54 Email : <a href="mailto:j.logeais@free.fr">j.logeais@free.fr</a></b>
<b>Généralités :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours concerne uniquement les fichiers d'images numériques projetés par vidéo projecteur HD.</li><li>- Ces œuvres seront mémorisées sur CD ou DVD Rom, <u>accompagnées</u> obligatoirement de leur format HD pour une éventuelle édition (format A4 en 300 dpi)<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours est qualificatif pour le concours national image monochrome dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (<b>15 auteurs qualifiés</b>)</li></ul></li></ul>
<b>Participation :</b> <b><u>IMPORTANT 2013:</u></b> <b>voir Article 3 des prescriptions communes</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire aussi sur le site de l'UR22, intégré au site de la Fédé, ainsi que l'envoi des photos IMP à l'adresse suivante : <a href="http://ur22.federation-photo.fr">http://ur22.federation-photo.fr</a></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants</b></li><li>- Par auteur : <b>3 photos maximum présentées (notation sur les 3 photos)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir participé à des compétitions nationales ou régionales antérieures, <u>dans la même discipline</u>, ni publiées dans les documents FPF.</li></ul> <p><b>sous la rubrique « Activités/Concours régionaux » Cliquer sur la date de la compétition concernée. Rentrer les N° de sa carte FPF pour accéder sur sa page « Adhérent » : inscrire le titre de la photo et charger cette dernière au bon format, puis » Envoyer ».Le faire pour chaque photo.</b> <b>Voir le fichier pdf « Saisie des photos sur le site des UR »</b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 13 Janvier 2013</u></b></p>
<b>Présentation des œuvres :</b>	<p><b>-Format des Images projetées :</b> chaque fichier sera au format JPEG et profil de couleur sRGB en qualité HD maxi.(1920x1080) pour la plus grande dimension, limité à 2 Mo et présenté dans le sens de lecture. <b>Attention au format vertical ; maxi 1080 pixels en hauteur !</b> Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle, sans modification de la part des organisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Seul un cadre de 5 pixels maxi sera toléré, délimitant le contour de la photo<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Les auteurs devront fournir au commissaire Image projetée les fichiers en haute résolution (format A4 –300 dpi) 15 jours avant le jugement, comme pour l'envoi des photos( pour publication éventuelle)</u></li><li>- Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître lors de la projection de l'œuvre sous peine d'élimination.</li></ul></li></ul> <p>Les photos <u>devront parvenir</u> au commissaire régional, <u>au plus tard le Samedi 19 Janvier 2013</u>, soit par courrier à l'adresse ci-dessus : ( CD du Club accompagné du bordereau fichier excel) ou par Email (en plusieurs paquets si ça passe mal !).accompagné du bordereau Club (uniquement pour les photos basse définition)</p>
<b>Codification des œuvres</b>	<b>Adhérents FPF et non affiliés</b>
<b><u>Fichier image sur CD</u></b>  le CD Rom indiquera sur la jaquette : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les nom et adresse de l'expéditeur</li></ul> Les références de son club : N°d'UR et N° de club EX : <ul style="list-style-type: none"><li>-051089 : club affilié.</li><li>-05XXXX : club non affilié</li></ul>	Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de la façon suivante : (sans blancs ni espaces) <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB)</li><li>- Le n° d'ordre du club (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'œuvre, identique à celui du bordereau Excel (2 chiffres)</li></ul> Ex de nom d'un fichier: 221089004124.jpg <b>Non affiliés :</b> Club, mettre xxxx et pour un membre yyyy Ex :22xxxxyyyy24

## Annexe 5 : Concours régional audiovisuel UR22

<b>Commissaires</b>	<b>Annie LOGEAIS</b> 14 rue des Ursulines 22100 DINAN Tél : 02 96 39 46 54 – mail : <a href="mailto:annie.logeais@free.fr">annie.logeais@free.fr</a>
<b><u>Généralités :</u></b>	<p>-Ce concours concerne les montages audiovisuels (diaporamas) compilés sur CD Rom sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) et visualisés par un vidéo projecteur. Le son devra être au format Wave, MP3 ou OGG suivant acceptation du logiciel utilisé.</p> <p>- Ce concours est qualificatif pour le concours national audiovisuel dans la limite du quota fixé par les règles des compétitions de la fédération.</p> <p>- Ce concours est ouvert à tous les auteurs fédérés ou non. La carte FPF est cependant nécessaire pour participer à la compétition nationale. L'auteur doit être en possession de la carte le jour du concours régional.</p>
<b><u>Participation :</u></b> <b><i>L'inscription des diaporamas doit se faire aussi sur le site de l'UR22, intégré au site de la Fédé.</i></b> <a href="http://ur22.federation-photo.fr">http://ur22.federation-photo.fr</a>  <b><u>Attention :procédure non encore définitive</u></b>  <b><u>Il faudra de toute façon envoyer sur CD Diaporama +fiche technique pour le 19 janvier</u></b>	<p>- Par club : nombre <b>illimité de montages.</b></p> <p>- Par auteur : <b>2 montages maximum.</b></p> <p>- Pour l'ensemble des concours les montages présentés doivent être libres de tout droit de présentation. En outre ils ne doivent pas avoir été sélectionnés pour des compétitions nationales antérieures.</p> <p>- Un montage ne pourra pas être présenté plus de 2 fois</p> <p><b><i>sous la rubrique « Activités/Concours régionaux » Cliquer sur la date de la compétition concernée. Rentrer les N° de sa carte FPF pour accéder sur sa page « Adhérent » : inscrire le titre du diaporama puis » Envoyer ».Le faire pour chaque diaporama.</i></b></p> <p><a href="#">Voir le fichier pdf « Saisie des photos sur le site des UR »</a></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 13 Janvier 2013</u></b></p>
<b><u>Présentation des œuvres :</u></b>	<p>- Chaque fichier à projeter sera compilé en fichier exécutable (.exe) à partir de fichiers d'images au format jpg (Base 1920X1080 pixels à la résolution 72 dpi, avec un profil colorimétrique sRGB)).</p> <p>- Les montages audiovisuels peuvent intégrer des séquences vidéo mais l'image fixe doit rester majoritaire.</p> <p>- La durée de projection d'un diaporama est limitée à 12 minutes</p>
<b><u>Codification des œuvres</u></b>  <b><u>Fichier montage :</u></b>	<p>-Le CD Rom indiquera sur la jaquette :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les nom et adresse de l'auteur</li><li>Le titre du montage.</li><li>La durée</li><li>Le logiciel utilisé pour l'encodage du montage</li></ul> <p>-Les diaporamas peuvent être envoyés par mail (ex Wettransfer). Dans ce cas, montage en .exe et fiche d'identification devront être envoyés dans un même dossier.</p>
<b><u>Bordereaux – Fiche d'identification :</u></b>	Chaque montage sera accompagné <b>des fiches d'identification normalisées.</b>
<b><u>Jury :</u></b>	S'agissant d'un régional, le jury est composé de : <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 jurés désignés sur proposition du commissaire régional</li></ul>